

09 fév 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2024

Désignation des banques internationales de données ADN à des fins de recherches

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant deux banques internationales de données ADN en vue de l'identification de personnes décédées inconnues et de la recherche de personnes disparues.

Afin d'étendre l'échange automatique international de profils ADN pour ce type de recherches aux banques internationales de données ADN gérées par des organisations européennes ou internationales, les banques de données suivantes sont désignées :

- la banque de données ADN I-Familia, gérée par Interpol
- la banque de données ADN Interpol, gérée par Interpol mais uniquement à des fins de recherche de personnes disparues

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant désignation des banques internationales de données ADN visées à l'article 44ter, 7°/1 du Code d'instruction criminelle et à l'article 2, 6°/1, de la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be